



RÈGLEMENTS

Cet événement est réalisable grâce à nos précieux bénévoles ainsi qu'à vous les participants. Il se peut que nos bénévoles ne soient pas parfaits et peuvent occasionner quelques erreurs. Soyez rassuré, cela n'est pas volontaire. Seul un membre du comité organisateur pourra prendre une décision finale afin de tenter de corriger l'erreur en question même si l'évènement est déjà entamé. Le comité organisateur a à cœur la satisfaction des participants, des bénévoles ainsi que des spectateurs. Nous avons tous le même objectif: **S'amuser et profiter de cette belle journée.**

1. La ceinture de type « blanket » ainsi que le port du casque sont obligatoires dans les classes pro-farm et pro-stock.
2. Un tracteur sera considéré stock s'il fonctionne à moins de 3000 RPM et cela doit être vérifiable en cas de doute des officiels. Tous tracteurs dépassant ce RPM sera classé pro-farm et devra donc répondre aux critères de cette catégorie.
3. Le tracteur doit posséder une barre de tire et un P.T.O. 540 ou 1000 tours selon la catégorie lors de la pesée du tracteur le matin même et la même barre lors de la tire (classe pro-farm pas besoin de P.T.O. en fonction).
4. Tous les participants doivent respecter la largeur de la piste qui sera déterminée.
5. Durant la tire, si la traîne s'immobilise, l'essai sera terminé.
6. Deux (2) personnes ne peuvent s'enregistrer avec le même tracteur dans une même classe.
7. La barre ne doit pas dépasser 22 pouces de hauteur; la mesure sera prise au bout de la barre sur le dessus.
8. La barre de tire doit avoir un minimum de 8 pouces du P.T.O. au bout de la barre.
9. La barre de tire ne doit pas avoir de point d'attache plus haut que 22 pouces et aucun système à pivot permettant de garder la barre à 22 pouces durant la tire.

*****En d'autres mots, la barre d'attache sur laquelle crochet du traineau sera déposé doit permettre que le premier maillon de la chaîne sur lequel le crochet est fixé doit être en tout temps en bas de la hauteur de 22 pouces.**



***Les photos ci-dessus sont seulement à titre d'exemple.

10. Le trou doit avoir 2 pouces par 3 pouces de large, il doit être à 1 pouce et demi à partir du bout de la barre. Cette dernière doit être libre de tout obstacle pouvant soutenir le crochet de la chaîne.
11. Le même tracteur peut tirer dans deux (2) classes différentes avec les racks à pesées sur les barres de relèvements, la barre devra être visible pour l'opérateur de la traîne, sinon un espace devra être fait de 6 pouces pour que l'opérateur puisse mettre son crochet en sécurité.
12. Dans les classes pro-farm, tout tuyau d'échappement modifié devra pointer vers le ciel ou vers le devant du tracteur.
13. Des juges veilleront au bon déroulement de l'activité et leur décision est finale.
14. Pour vérifier un autre concurrent, la demande devra être faite à un organisateur.
15. Les vérificateurs sur place ont le droit de vérifier et inspecter les tracteurs. À défaut de se conformer, le participant sera disqualifié.
16. Le participant aura le droit de recommencer la tire s'il ne réussit pas à franchir 100 pieds. Le 100 pieds sera identifié par le flash lumineux vert sur la traîne.
17. Les deux mains du conducteur doivent être visibles et le tracteur doit être sur le parc ou au neutre lors de l'accrochage et décrochage du crochet.
18. Les tracteurs double-roues ne seront pas acceptés.

À NOTER QUE LES RÈGLEMENTS SERONT APPLIQUÉS À LA LETTRE